

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
8620 / 2220019	11001383 11001397 11001399 11001398	XXXX	Wikland Veste d'hiver 8620 EN 343 gris/anthracite Veste d'hiver 8620 EN 343 noir/anthracite Veste d'hiver 8620 EN 343 marine/anthracite Veste d'hiver 8620 EN 343 bleu/anthracite

Matière principale :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200619 Jasper	Gris Anthracite Noir Marine bleu	100% polyester avec enduction de PU

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN 343:2003/A1+AC - Protection contre la pluie (Classe 3 pour l'étanchéité à l'eau et Classe 1 pour la résistance à la vapeur d'eau)

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH625 139262, valable jusqu'au 20.04.2023.

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 02.09.26



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement